

Vers une relance de la castanéiculture dans la vallée de la Tinée (Alpes-Maritimes)

par Patrice AVIAS

La relance de la castanéiculture dans la vallée de la Tinée dans les Alpes-Maritimes est un bon exemple de la redécouverte du savoir-faire forestier méditerranéen. Ici, la fonction de production de châtaigne est associée à d'autres produits : paysage et bois de chauffage, illustrant une fois de plus la multifonctionnalité de la forêt méditerranéenne. Mais là encore, même si le multiusage est établi, la rémunération des services qui en découlent n'est pas assurée.

Le territoire de la Tinée a connu une tradition castanéicole forte jusqu'au milieu du XX^e siècle, le châtaignier étant à la fois pour les habitants une source de nourriture et de bois de chauffage. Mais ses utilisations ont progressivement régressé jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, seule une activité traditionnelle autour du village d'Isola est maintenue.

Dans cette commune, des actions diverses sont menées depuis 25 ans sous l'impulsion conjointe du syndicat agricole d'Isola et de l'association des propriétaires de châtaigniers : chantiers pilotes, parrainage d'arbres, création d'une pépinière d'acclimatation, amélioration du réseau d'irrigation.

A partir de 2002, les élus de la vallée et une partie des propriétaires privés ont souhaité mieux valoriser ce patrimoine végétal, dans le cadre de l'un des huit sites pilote d'agriculture durable de l'arc alpin localisé dans la Tinée.

L'Association foncière agricole (AFA) de la châtaigneraie du Pays de la Tinée a ainsi été créée le 4 décembre 2004. Elle regroupe aujourd'hui 60 propriétaires répartis sur six communes, soit 115 ha de vergers.

L'AFA est donc un outil qui répond à trois préoccupations :

- valoriser les vergers à châtaigniers de façon durable et économiquement viable,
- protéger et restaurer un patrimoine naturel identitaire de la vallée,
- regrouper les propriétaires autour d'un projet de territoire commun.

Un multiusage indispensable

Des constats très liés aux caractéristiques des forêts méditerranéennes sont faits sur ce territoire : morcellement important du foncier dans la vallée avec 80% de forêt privée et aucun Plan simple de gestion (PSG) recensé. De plus, les peuplements connaissent un fort taux d'embroussaillage lié à la déprise agricole continue depuis 50 ans ou encore au manque de motivation de certains propriétaires pour effectuer ces travaux. Enfin, le relief très marqué rend l'accès aux parcelles difficile et écarte toute possibilité de mécanisation de la récolte.

D'autre part la châtaigneraie joue ici son rôle multifonctionnel depuis des années, et plus que tout autre peuplement forestier. La production de fruits reste l'objectif majoritaire, et les travaux d'amélioration sont des sources non négligeables de bois de chauffage.

Les vergers ont aussi clairement une vocation paysagère qui associe trois éléments de base : le végétal (l'arbre), l'occupation humaine (les villages et leur organisation), les aménagements réalisés (canaux d'irrigation, murs en pierres sèches et restanques). Ces trois éléments sont indissociables ici et s'assemblent dans une même entité patrimoniale. La châtaigneraie est donc un paysage naturel « anthropisé » et façonné par la main de l'homme. Les difficultés rencontrées pour la valorisation de ce patrimoine doivent placer le multiusage au centre de toute action de développement.

L'AFA : un outil de gestion et de développement territorial

Les actions de rénovation et les décisions majeures concernant le territoire de l'AFA sont prises par cet organisme. Il s'agit d'une association syndicale libre de propriétaires constituée pour une durée minimale de 20 ans. L'exploitation peut ainsi être réalisée directement par les propriétaires ou confiée à l'AFA (par mandat de gestion).

Née d'une volonté locale, elle a pour vocation le développement agricole, l'action sur les paysages et l'engagement de travaux sylvicoles d'amélioration.

Cette forme de regroupement a permis d'engager une première tranche de 150 000 euros de travaux en 2005 en bénéficiant de 80% de financement public (crédits objectif 2, Conseil général des Alpes-Maritimes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur) : les propriétaires n'ont ainsi à leur charge et sur leur parcelle que 20% du coût des travaux engagés.

Les axes de développement d'une politique d'aménagement de la châtaigneraie

Le groupement de propriétaires dans une structure type « association syndicale » permet de développer des outils de gestion du foncier, des actions en commun, concertées, cohérentes... à l'échelle d'un territoire.

Ce système fonctionne mais montre aussi ses limites dans le cas de la châtaigneraie : les aides financières sont encore à développer, car le multiusage est clairement établi mais non rémunéré : les partenaires (Union européenne, Etat ou collectivités territoriales) financent de façon très directe la production de châtaignes ou les aménagements touristiques.

En revanche les implications plus indirectes (actions sylvicoles avec des impacts sur les paysages et une valorisation patrimoniale) sont aujourd'hui occultées.

Ces considérations sont encore peu prises en compte par les partenaires financiers. Pourront-elles l'être davantage lorsque des entités patrimoniales (boisé-bâti-activités humaines) seront réellement menacées ?

Il y a donc une nécessité d'un partenariat clair et plus durable dans le temps, d'une politique et d'actions forestières adaptées prenant en compte les spécificités de ce type de peuplement, au carrefour des influences méditerranéennes et alpines.

P.A.

Patrice AVIAS
Chargé de mission
agropastoralisme et
forêt
Communauté de
Communes de la
Tinée et des Stations
du Mercantour
1870 route de la
Tinée – Pont-de-Clans
Tél. : 04 93 02 90 41
/06 86 05 26 56
Mél : p.avias@
cc-tinee.fr